

# Année scolaire 2021-2022

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°1

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

### EPU de la Peyronnette à Saint Alban

Date : mardi 19 octobre 2021 - Heure : 18h00-20h00

Présents :

Equipe enseignante : Mme BARTHIE (TRS) - Mme CALLIZO - Mme GUITARD – Mme JACQUART - Mme JULIAN - Mme QUQUE – Mme RAULLET - Mme ROUQUETTE – Mme TAGLIAFERRO

Inspectrice de l'Education nationale : Mme BADORC (excusée)

Membre du RASED : Mme MICHEAU (psychologue scolaire)

Parents élus titulaires et suppléants : Mme LE TOUZE, Mr ROUALDES, Mme MONTEBELLO, Mr PLESSIS, Mme HOC, Mme REYMONET, Mr BENSI (suppléant)

Municipalité : Mme MOUSSA (Directrice générale des services), Mme LAVAUD (adjointe affaires scolaires)

ALAE : Mr PAILHES (Directeur ALAE) , Mme CAPELLE (coordinatrice Enfance/Jeunesse)

<b>Les axes abordés</b>	<b>Propositions ou conclusions</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Présentation des différents membres du nouveau Conseil d'école</li><li>◆ Effectifs école élémentaire 2021/2022</li><li>◆ Résultats des élections de parents d'élèves 2021/2022</li><li>◆ Vote du règlement intérieur 2021/2022</li><li>◆ Bilan sur les apprentissages et comportements des élèves</li><li>◆ ALAE</li><li>◆ Résultats des évaluations nationales de CP et CE1 2021/2022</li><li>◆ Mise en œuvre du projet d'école</li><li>◆ Élection des délégués</li><li>◆ Sorties scolaires et interventions</li><li>◆ Activités aquatiques</li><li>◆ Sécurité</li><li>◆ Point sur travaux /investissements réalisés par la Mairie</li><li>◆ Coopérative scolaire</li><li>◆ Actions et projets de l'association des parents d'élèves</li><li>◆ Crise sanitaire Covid-19</li></ul>	<p><b>Vote du règlement intérieur</b></p> <p><b>Projet d'école 2018-2022</b></p>

Secrétaire de séance : Marine JACQUART - PV rédigé par : Lisa ROUQUETTE

## 1 - La vie de l'école

### 1.1 La rentrée, les effectifs, les personnels

L'équipe enseignante compte 10 personnes. Cinq nouvelles enseignantes (Mme JACQUART, Mme DOUMBE, Mme BARTHIE, Mme GUITARD et Mme ROUQUETTE) ont rejoint l'école.

L'équipe enseignante travaille aux côtés de 3 AESH : Adeline DENIN, Melha REFFAS et Cécile PURCHA.

L'école peut compter également sur la présence d'un service civique au sein de notre établissement, Solenne HIBLOT. Ses missions sont la gestion de la BCD, l'aide à des ateliers informatiques ou artistiques, une aide administrative (gestion des absences le matin), l'accompagnement des sorties scolaires, l'animation d'un temps calme pendant les récréations.

L'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est constituée de : Mme MICHEAU (psychologue scolaire), Mme TEYSSÉDRE (Maîtresse E - aide pédagogique pour les élèves de CP, CE1 et parfois CE2) et de Mme VILLAMANA (Maîtresse ressource vie scolaire). Les enseignants formulent des demandes pour venir aider certains élèves de l'école. Le RASED intervient sur l'ensemble des écoles de la circonscription. Mme VILLAMANA intervient sur un secteur plus large que la circonscription.

Les parents d'élèves trouvent cela dommageable, pour les élèves :

- qu'il n'y ait plus de maître G au sein du RASED
- que la Maîtresse ressource vie scolaire ait un si grand nombre d'écoles.

Mme MICHEAU remercie la mairie de Saint-Alban pour le budget qui est confié au RASED pour les achats de matériel pédagogique et les achats de tests.

Les parents d'élèves proposent de se mettre en contact avec les parents d'élèves des autres communes pour mettre en avant le besoin du RASED d'obtenir une participation financière des différentes communes pour l'achat de tests par exemple.

Mme Véronique ANGER (enseignante itinérante pour les enfants du voyage).

203 élèves sont inscrits à la rentrée 2021. L'équipe et les classes se composent comme suit :

- ◆ Une classe de CP (26 élèves) : Mme JACQUART (78%) et Mme DOUMBE (22%)
- ◆ Une classe de CP-CE1 (23 élèves) : Mme TAGLIAFERRO
- ◆ Une classe de CE1 (25 élèves) : Mme GUITARD (50%) et Mme DOUMBE (50%)
- ◆ Une classe de CE1-CE2 (27 élèves) : Mme JULIAN
- ◆ Une classe de CE2 (30 élèves) : Mme CALLIZO
- ◆ Une classe de CM1 (24 élèves) : Mme ROUQUETTE et Mme BARTHIE (mardis et mercredis)
- ◆ Une classe de CM1-CM2 (23 élèves) : Mme QUQUE
- ◆ Une classe de CM2 (24 élèves) : Mme RAULLET

Les réunions de rentrée ont mobilisé les parents la semaine du 18 septembre. L'équipe enseignante les remercie pour leur participation.

## 1.2 Rôle et règlement du Conseil d'école

1 - Conformément aux articles D 411-1 à 4 du Code de l'Éducation, le Conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur, Président
- le Maire ou son représentant
- un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- tous les maîtres de l'école, y compris les maîtres remplaçants présents dans l'école au moment de la tenue du Conseil d'école
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- les représentants élus titulaires des parents d'élèves

Chacun de ces membres peut être amené à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions du Conseil d'école.

2 – Pour délibérer valablement, le Conseil d'école doit réunir au moins la moitié de ses membres titulaires. En l'absence de ce quorum, le Conseil d'école ne peut se tenir. Il est alors convoqué dans les 15 jours et siège alors valablement, quel que soit le nombre de ses membres présents.

3 – Peuvent assister aux réunions, sans être membre, et avec voix uniquement consultative, pour les points les concernant :

- les autres personnels du réseau d'aides spécialisées ,
- le médecin scolaire ,
- l'infirmière de santé scolaire ,
- l'assistante sociale de secteur ,
- les personnels médicaux ou para-médicaux intervenant dans des actions d'intégration d'élève en situation de handicap,
- le maître chargé de l'enseignement des langues.

4 – Le directeur peut, après consultation des membres du Conseil d'école, inviter toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur un point particulier de l'ordre du jour.

5 – Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux réunions du Conseil d'école, sans participer aux débats ni aux votes, sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire. Dans ce cas , ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu'ils remplacent.

6 – Les membres du Conseil d'école ainsi que les personnes y assistant en tant que parent d'élève suppléant ou en tant que « personne qualifiée », sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués mettant nommément en cause un élève, une famille ou tout autre personne.

7 – Le directeur d'école convoque, à une fréquence trimestrielle, le Conseil d'école et établit l'ordre du jour. Le Conseil d'école peut être également convoqué à la demande :

- du maire
- de la moitié au moins de ses membres.

8 – Sauf urgence, le directeur informe, au moins 15 jours avant la date prévue, de la tenue du Conseil d'école. Chaque membre peut alors faire part des points qu'il souhaite voir évoquer à l'ordre du jour. Au moins 8 jours avant, le directeur adresse à chaque membre du conseil d'école une convocation mentionnant l'ordre du jour ainsi que, si nécessaire, les documents relatifs aux points inscrits.

9 – Les convocations sont adressées à l'ensemble des membres du Conseil d'École, titulaires et suppléants. Les documents ne sont adressés qu'aux membres titulaires. Il appartient à ces derniers, s'ils ne peuvent être présents, de les transmettre à leur suppléant.

La convocation adressée aux membres du Conseil d'école est également affichée pour information aux panneaux d'information de l'école accessibles à l'ensemble des familles.

10 – Toute question évoquée à l'ordre du jour peut, à la demande d'un membre du Conseil d'école, faire l'objet d'un vote.

Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil d'école s'y oppose. Le vote a lieu dans ce cas à bulletins secrets.

Pour que l'avis du Conseil d'école soit réputé favorable, pour que son vote soit validé, plus de la moitié des suffrages exprimés doivent aller dans ce sens.

11 – Au début de chaque séance, un secrétaire de séance est désigné parmi les représentants de parents d'élèves. Le secrétaire de séance peut être un parent d'élève suppléant. Le secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera, dans les huit jours, affiché aux panneaux d'information de l'école et adressé aux membres du Conseil d'école. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

12 – Le procès-verbal évoqué ci-dessus sera soumis à l'approbation définitive du Conseil d'École lors de sa séance suivante. Les corrections, ajouts éventuels seront annexés au procès-verbal de ladite-séance.

13 – En fin d'année scolaire, à la demande des membres du Conseil d'école, un bilan peut être établi par le directeur d'école sur les points dont le Conseil d'école aura eu à traiter ainsi que sur les suites données aux avis émis.

14 - Le Conseil d'école est institué pour une année scolaire et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

15 – Le présent règlement intérieur peut être modifié à la condition de l'accord d'au moins les 2/3 de ses membres présents lors de la délibération.

Adopté par le conseil d'école du 19/10/2021 par 17 voix pour ( 0 voix contre, 0 abstention).

### **1.3 Les résultats des élections de parents d'élèves**

331 personnes étaient inscrites sur la liste électorale avec 131 votants dont 115 suffrages exprimés, soit un taux de participation de 39,58 %. Ont été élus comme titulaires : Mme LE TOUZE, Mr ROUALDES, Mme MONTEBELLO, Mr PLESSIS, Mme CHEBAHI, Mme HOC, Mme REYMONET, Mme JUAN et comme suppléants : Mr MELLET, Mr BENSI, Mr CAPERET, Mme MONLONG.

Les parents ont eu recours au vote par correspondance, comme cela avait été décidé lors du premier conseil d'école de l'an passé. L'équipe enseignante remercie tous les parents participant au conseil d'école et les parents ayant participé au scrutin.

La directrice a consulté les membres du Conseil d'école et se sont mis d'accord pour la mise en place du vote par correspondance lors des prochaines élections. Cette modalité de vote permet la mise en œuvre du plan Vigipirate et le respect du protocole sanitaire.

#### **1.4 Communication parents-parents délégués / Dates des prochains Conseils d'école**

La liste des parents délégués est affichée sur les panneaux d'affichage, devant l'école. La directrice a transmis aux parents élus la liste des adresses mails de l'ensemble des parents d'élèves ayant donné leur accord pour cette communication. Les parents délégués pourront proposer des points à l'ordre du jour avant chaque Conseil d'école. Les Conseils n° 2 et 3 auront lieu respectivement le 10 mars 2022 à 18h00 et le 13 juin 2022 à 18h00.

#### **1.5 Vote du règlement intérieur**

L'article concernant la possession de jeux en petite quantité a été spécifié de façon à ne pas accepter des collections de plus de 10 unités.

Il est soumis au vote. L'article est entériné.

L'article concernant le respect du protocole sanitaire pour tous les membres de la communauté éducative avec information aux familles est soumis au vote. L'article est entériné.

Les parents signalent que l'ensemble des parents ne sont pas informés des différences entre le protocole sur le temps de l'éducation nationale et celui du temps ALAE.

La mairie de Saint Alban a choisi de ne pas modifier leur protocole jusqu'aux vacances de la Toussaint.

En cas de modification majeure du protocole sanitaire, une information sera transmise aux familles.

#### **1.6 Bilan des apprentissages et du comportement des élèves**

En ce début d'année, nous avons pu constater des élèves qui ne sont pas bienveillants avec d'autres. Pour cela, Mme MICHEAU, psychologue scolaire, va intervenir auprès de quelques groupes d'élèves, sur le temps scolaire, afin d'organiser des groupes de paroles favorisant les échanges entre élèves. Ces moments d'échange permettront aux élèves de s'exprimer à propos de leurs émotions et d'apaiser les tensions. 2 classes sont concernées par cette action. Ce sujet pourra être abordé en conseil des délégués afin de trouver des solutions pour un climat d'école plus serein.

Chaque classe a élu des délégués de classe, les enfants de chaque classe feront des propositions qui seront remontées par les délégués de chaque classe.

Le permis de bonne conduite a été instauré à nouveau au sein de l'école. Ce permis vise à faire respecter les règles du vivre-ensemble aux élèves, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire, dans le but de réduire les incivilités, d'obtenir un climat plus serein et de développer l'autonomie citoyenne des élèves. Les règles à ne pas enfreindre sont les suivantes :

- Je respecte tous les adultes de l'école ;
- Je respecte mes camarades ;
- Je respecte le matériel et les locaux ;
- Je ne cours pas, je ne crie pas à l'intérieur des bâtiments.

Tous les adultes de l'école peuvent compléter ce permis en cas d'infraction à la règle, ou, au contraire, pour bonifier un bon comportement. Nous avons ajouté le motif pour que chaque manquement à la

règle soit le plus explicite possible. Les parents ont pu prendre connaissance de ce permis et l'ont retourné à l'enseignante, signé. Tous les permis sont conservés dans les classes à la disposition de tous les adultes de l'école. Dès qu'une règle sera enfreinte, les élèves auront une sanction. Elles varient selon l'âge de l'élève. L'ALAE se réserve le droit de proposer des sanctions différentes en fonction de la règle non respectée.

Une colonne est présente pour faire figurer le bon comportement des élèves.

Les sanctions choisies par l'ALAE sont des sanctions-réparations.

Les enfants comprennent ainsi qu'il y a une cohérence entre le temps scolaire et péri-scolaire et l'harmonisation du respect des règles de l'école.

A la cantine, les problèmes de bruit ou de respect de la propreté sont réitérant.

Le code couleur utilisé dans certaines classes ne convient pas à tous les enfants. C'est ressenti par l'enfant « je suis bien vert, je ne suis pas bien rouge ». Le code couleur renvoie à l'enfant sa capacité à respecter les règles de la classe, ce n'est pas un jugement de valeur.

## **1.7 ALAE**

Les acteurs de l'ALAE se sont rencontrés avant la rentrée scolaire afin de créer une dynamique d'équipe. Cette année afin de bien préparer la rentrée nous avons organisé une réunion de pré-rentrée avec les services restaurations, animations et les ATSEM des deux groupes scolaires. Cette réunion avait pour objectif de créer une dynamique d'équipe, présenter le projet pédagogique des structures, une harmonisation des fonctionnements et des attentes des services afin d'accueillir au mieux les enfants de la commune. 47 adultes ont travaillé ensemble pour savoir comment accueillir les parents, l'accueil des enfants en situation de handicap, gérer un temps cantine.

Depuis la fin de l'année dernière nous avons mis en place des « émoti'bag » des sacs à dos contenant des objets qui ont pour objectif d'aider les enfants en cas de "crise" (manifestation soudaine, brutale et violente d'émotion non contrôlées) à se détendre et l'accompagner vers un retour au calme afin de pouvoir ensuite reparler de la situation. Un sac par classe est disponible. La crise sanitaire et le non brassage a fait augmenter certaines difficultés du fait que les enfants ne pouvaient pas fréquenter d'autres groupes d'enfants.

La dématérialisation n'a pas permis de rassembler l'ensemble des dossiers familles. De nombreuses familles ne complètent pas leur dossier, malgré l'outil dématérialisé supplémentaire.

Les parents d'élèves sont pour un site intégré qui recopie automatiquement toutes les informations, afin d'éviter les erreurs et soulager la rentrée. L'équipe est pour un document vierge à compléter en début d'année afin de les impliquer pour donner toutes les informations nécessaires. Une surfacturation est appliquée, et c'est à la suite de la surfacturation que les familles se manifestent pour fournir les documents nécessaires pour que le montant corresponde à la situation de chacune des familles. Malgré la communication aux familles, de nombreuses familles n'ont toujours pas rendu le dossier d'inscription pour cette année. Pour ces familles, une surfacturation est appliquée, et c'est à la suite de la surfacturation que les familles se manifestent pour fournir les documents nécessaires afin que leur facturation corresponde à la situation de chacune des familles.

Les parents réitèrent leur demande de dématérialisation des dossiers d'inscription, ils sont pour un site intégré qui recopie automatiquement toutes les informations, afin d'éviter les erreurs et soulager la rentrée.

La coordinatrice enfance jeunesse précise que pour l'instant il n'y a pas de dématérialisation possible, la demande des familles va être remontée au service administratif de LE&C.

### Organisation ALAE

#### Matin : 7h30 -9h

- 3 animateurs et 1 directeur adjoint (1 animateur pour 14 enfants soit une capacité d'accueil 56 enfants)

#### Organisation de l'accueil

7h30-8h00, 2 animateurs accueillent les enfants qui seront rejoints par les 2 autres animateurs à 8h00

1 animateur dans le hall pour accueillir les enfants, 1 dans la salle de l'Alae qui propose des ateliers pour les enfants qui souhaitent rester à l'intérieur et 2 animateurs dans la cour. Les jeux de ballons sont arrêtés à 8h30 pour que les enfants puissent se calmer avant le retour en classe.

8h40 – 8h45 appel de l'Alae et accueil des enfants du bus scolaire qui restent avec l'animateur du Hall jusqu'à 8h50.

Lorsque le protocole le demande les enfants sont répartis en 2 groupes composés de 4 classes qui sont les mêmes groupes que ceux des enseignantes et des services cantine. La cour est divisée en 2 par un traçage au sol réalisé par le service technique et par une corde. Une rotation est organisée pour que chaque groupe puisse accéder au terrain. Une salle est définie pour accueillir chaque groupe (salle de l'Alae pour le groupe 2 et hall pour le groupe 1)

#### Midi : 12h-14h

- 12 animateurs (4 mis à disposition, 7 animateurs LEC et 1 directeur adjoint) capacité d'accueil 168 enfants

Chaque animateur récupère une classe, fait l'appel et informe les enfants sur le planning d'activités. Selon leurs services, les classes sont accompagnées à la cantine ou réparties sur leurs lieux d'activités. La répartition sur les activités se fait en fonction du protocole, si les 4 classes d'un même groupe peuvent se mélanger, les enfants se répartissent selon leur envie. Si cela n'est pas possible chaque classe reste avec un animateur sur un lieu et une activité définie. Une rotation est organisée pour qu'une même classe ait accès à différents types d'activités.

Un planning d'activités variées est mis en place pour 15 jours.

A la cantine les enfants sont installés à table par classe. Nous avons mis en place un système de délégués de table pour la gestion du bruit et la demande de pain et d'eau car tous les enfants n'ont pas de gourde. Le délégué est désigné par une marque verte en bout de table. Les enfants se décalent d'une place à chaque repas pour assumer ce rôle.

Une inversion des services cantine à lieu le jeudi pour faciliter la mise en place des APC par les enseignantes.

Soir : 16h30-18h30

- 4 animateurs et 1 directeur adjoint (capacité d'accueil 70 enfants)  
1 animateur à l'accueil des enfants du bus scolaire et des familles. Les 4 autres animateurs récupèrent 2 classes, font l'appel et informent les enfants sur les activités mises en place.

Comme pour le matin et le soir il y a toujours des activités intérieurs et extérieurs proposées.

NAP 15h25 – 16h30

- 8 animateurs et 1 directeur adjoint (capacité d'accueil 126 enfants)  
Les animateurs proposent chacun un projet de 14 places en rapport avec les objectifs du PEdT (environnement, sciences, ludothèque, pratique artistique, sportives et culturelles.). Un tirage au sort peut être réalisé en fonction du nombre de demande sur un projet. Certains projets NAP peuvent également être proposés aux enfants sur la pause méridienne (sans inscription spécifique) afin que les enfants n'ayant pas pu être positionnés sur le projet de leur choix puissent malgré tout le découvrir.

Les projets sont présentés aux enfants sur la pause méridienne, des affiches sont réalisées et affichées sous le préau pour les sensibiliser.

Pour la participation aux temps NAP il faut réaliser 2 démarches :

- 1- La réservation du temps NAP sur le portail famille par les parents.
- 2- L'inscription des enfants sur le projet de leurs choix avec le retour signé par les parents de la fiche d'inscription qui leur aura été donné. Les enfants doivent déposer cette fiche d'inscription dans la boîte en carton rouge «Mme NAP » situé dans le hall de l'école.

Les projets NAP de la première période sont :

- « Viens découvrir les cultures du monde » découverte des cultures des 5 continents,
- « Art automnal » création d'une fresque sur l'automne,
- « Mission Alpha » étude des blobs comme Thomas Pesquet
- « Hop ça fait des bonds et des rebonds » initiation au basket,
- « Protège ta planète » création d'un composteur, étude de la détérioration des déchets,
- « Multi-jeux » découverte de différents sports et jeux collectifs,
- Ludothèque,
- « Déco de Noël récup » donner une seconde vie et recyclage des déchets

Les parents d'élèves signalent que les enfants qui ne sont pas là le midi, n'ont pas les informations sur les NAP. Peut-être qu'il faudrait une sensibilisation en classe ou dans les cahiers de liaison afin que tous les enfants aient les informations NAP. L'ALAE s'engage à retravailler la communication aux enfants.



### Autres projets

Projet préado mené par Kamel avec les cm1, cm2 afin de rendre les enfants acteurs de leurs temps en étant force de proposition, afin de leur proposer des activités plus en adéquation avec leurs attentes et dans le but de réaliser une passerelle avec le club préado du centre de loisirs et le point jeune.

Dans le cadre du projet alimentation durable et gestion de déchets mis en place en partenariat avec la municipalité et Toulouse Métropole, un projet équilibre alimentaire mené par Emma est proposé afin de sensibiliser les enfants à l'hygiène et au gaspillage alimentaire. Les enfants devront aussi pouvoir proposer à la cantine un menu « anti-gaspi » par période. La mairie précise que dans le cadre de ce projet, une commission restauration va être créée. Les participants : les délégués de classe, les élus, la responsable restauration, la Référente ATSEM, un membre de l'ALAE, les délégués de parents d'élèves. La 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le 14 décembre 2021.

Création de la commission restauration le 14 décembre composée des délégués d'enfants, responsables restauration et animateurs afin d'échanger sur les actions et les menus anti-gaspi. L'objet de la commission est d'aborder l'hygiène alimentaire et l'équilibre alimentaire.

Projet semaine de la laïcité « Citoyen de la république ».

Les parents d'élèves signalent que les tables servies en dernier ont peu de temps pour manger, car elles doivent finir en même temps que celles servies en premier. L'ALAE dit qu'il n'y a pas plus de 5min d'écart entre ceux servis en premier et ceux servis en dernier.

## **2 – La pédagogie à l'école**

### **2.1 Résultats des évaluations CP – CE1**

L'équipe enseignante n'a pas les résultats globaux (nationaux ou régionaux) à communiquer à ce jour. Les seuls résultats disponibles sont individuels. Les analyses officielles ne sont pas encore parues et ne peuvent être communiquées.

Pour les CP, une deuxième phase d'évaluation aura lieu en janvier. Les enseignantes de CP et de CE1 ont pu communiquer aux familles les résultats de leur enfant sous forme de concertations.

Cette année, les résultats des mathématiques et du français sont présentés sous forme de diagramme de Kiviat ou en « toile d'araignée », permettant une lisibilité des compétences de l'enfant simple et visuelle.

### **2.2 Le projet d'école**

Le projet d'école est en vigueur depuis 2018. Il vise à répondre à l'enjeu suivant : « Assurer la continuité des apprentissages et construire un parcours culturel dans un climat scolaire favorable ».

Le Conseil d'école numéro 2 s'attachera à présenter l'ensemble des projets pédagogiques de l'année et des années futures en lien avec le projet d'école en vigueur.

En fin d'année scolaire, un bilan sera réalisé afin d'évaluer les actions menées sur ces 4 dernières années.

### **2.3 Élection des délégués**

Les élections des délégués de classe ont eues lieu la semaine du 11 octobre 2021. Un premier conseil des délégués se réunira lors de la rentrée des vacances d'automne. Ce premier conseil permettra de faire le bilan sur les actions menées les années précédentes ainsi que celles qui n'ont pu se mettre en place. Les élèves proposeront également de nouveaux projets à mettre en place au sein de l'école. Des projets tournés vers l'écologie seront impulsés en vue d'une potentielle démarche pour obtenir une labellisation écologique pour notre école.

### **2.4 Sorties scolaires et interventions**

Les classes de CE1-CE2 et CE2 ont pu se rendre aux jardins du muséum de Toulouse afin d'y découvrir la diversité des plantes maraîchères issues du monde entier.

Aujourd'hui, toute l'école a pu participer au cross qui s'est tenu sur la base de loisir de l'Hersain. Ce cross a pour but de soutenir les enfants malades des leucodystrophies et financer la recherche médicale. Cette opération « Mets tes baskets » est une initiative de l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies) dont nous avons voulu y associer les élèves afin de les sensibiliser aux enfants malades qui n'ont plus l'usage de leurs jambes. Des temps d'échange et de sensibilisation ont pu être observés dans toutes les classes. En parallèle de la préparation de ce cross, des coupons de dons ont pu être distribués à l'ensemble des élèves afin que ces derniers puissent récolter des dons auprès de leur entourage. Nous remercions tous les élèves qui se sont mobilisés pour récolter des dons. L'ensemble des dons seront envoyés à l'association ELA début décembre.

Toutes les classes de l'école pourront pratiquer la balle ovale grâce aux interventions de l'Association Toulouse Olympique XIII du 16 novembre 2021 au 11 janvier 2022 pour les classes de CE2, CM1, CM1-CM2 et CM2 et du 8 mars 2022 au 19 avril 2022 pour les classes de CP, CP-CE1, CE1 et CE1-CE2.

Un projet musique devrait avoir lieu en période 4, sous réserve de la disponibilité d'un nouvel intervenant.

Dossier Erasmus déposée avec validation en janvier. Les enseignantes de CM1, CM1-CM2 et CM2 ont monté ce dossier. Nous souhaitons nous mettre en contact avec des écoles anglophones. Mettre en place une correspondance avec une classe anglophone. Projet qui dure 7 ans pour un possible échange et voyage scolaire. Voyage qui peut être organisé avec une école espagnole ou autre, qui apprend également l'anglais.

Dispositif EMILE : Se former pour enseigner de nouvelles matières en anglais : faire E.P.S. en anglais, étudier les sciences en anglais. Enseigner en anglais pourra être fait à partir de la rentrée 2022-2023 une fois les enseignants formés.

### **2.5 Activités aquatiques**

Des sessions d'activités aquatiques et de natation se déroulent à la piscine municipale de St Alban :

- Tous les jeudis de 9h00 à 9h55 du 9 septembre 2021 au 2 décembre 2021 : classe de CM2 ;

- Tous les jeudis de 15h30 à 16h25 du 9 septembre 2021 au 2 décembre 2021 : classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ;
- Tous les mardis de 11h00 à 11h55 du 7 décembre 2021 au 15 mars 2022 : classe de CP ;
- Tous les jeudis de 10h00 à 10h55 du 6 janvier 2022 au 24 mars 2022 : classe de CM1 ;
- Tous les mercredis de 11h00 à 11h55 du 23 mars 2022 au 22 juin 2022 : classes de CP-CE1 et CE2.

S'il nous manque des agréments pour assurer ces séances, nous serons contraints d'annuler le cycle activités aquatiques.

Les parents d'élèves soulèvent le problème du créneau manquant piscine pour la classe de CE1. La mairie va vérifier si un créneau manquant pourrait être donné à la classe de CE1, ou si un échange de créneau serait possible. La mairie verra avec le délégué à l'Hersain et le premier adjoint pour obtenir un nouveau créneau.

## **2.6 La santé et la sécurité à l'école**

L'exercice incendie réalisé le 28 septembre 2021 s'est bien déroulé. Les enfants ont pu rejoindre les points de rassemblement sans encombre. Néanmoins, le signal sonore du gymnase ne s'est pas déclenché car le système d'alerte n'est pas lié à celui de l'école. Les services techniques de la Mairie vont tenter de palier à ce dysfonctionnement. De plus, lors de l'évacuation, certaines portes et fenêtres des classes sont restées ouvertes favorisant ainsi les courants d'air et l'amplification de l'incendie. Un rappel à l'équipe enseignante a été fait en ce sens. L'évacuation des élèves va être étudiée afin de proposer différents scénarios selon l'origine de l'incendie.

L'exercice PPMS « Attentat-Intrusion » s'est déroulé le 12 octobre 2021, en simulant l'intrusion d'une personne par les cours de récréation des écoles maternelle et élémentaire. Toutes les classes qui ne donnent pas sur la cour ont pu fuir par le chemin qui longe l'école afin de s'abriter dans la rue adjacente, rue de Peyronnette. Les classes de CP et CP-CE1 sont restées confinées et cachées dans le silence. En revanche, pour les classes qui ont fui, les élèves n'ont pas eu un comportement adéquat. En effet, les élèves ne respectaient pas le rang et n'étaient pas silencieux. Ils n'ont pas pris la mesure de l'exercice. L'alarme qui sonne dans les parties communes de l'école n'est pas assez audible depuis les salles de classe. Par exemple, si les élèves sont en activités de groupe engendrant du bruit, celle-ci ne s'entend pas. De plus, tout comme l'alarme incendie, l'alarme PPMS est dissociée de celle du gymnase, la rendant totalement inaudible depuis le gymnase.

## **3- Les relations avec les partenaires de l'école**

### **3.1 Les travaux dans l'école, les investissements**

Des demandes de réparations et d'aménagement ont été rapidement prises en compte par les services techniques de la Mairie. Des petits travaux d'entretien seront à prévoir au cours de l'année. L'équipe enseignante remercie les agents.

Problème avec l'interphone à l'entrée de l'école, modification du boîtier et bouton toujours en attente.

L'école et la Mairie avaient monté un dossier de demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce projet a été accepté permettant ainsi d'équiper toutes les classes d'un tableau blanc accompagné de vidéoprojecteurs interactifs. Livraison des vidéoprojecteurs prévue pendant les vacances de la Toussaint et installation en suivant.

Les enseignantes de l'école recevront une formation au service des apprentissages, durant l'année scolaire, afin d'explorer toutes les possibilités de ces nouveaux outils technologiques et numériques.

État des lieux du problème acoustique dans la cantine. La mairie a voté un budget pour la rénovation de ce lieu dans l'école. La Mairie est en attente d'un devis.

### **3.2 La coopérative scolaire**

Au 1<sup>er</sup> septembre, les comptes de la coopérative étaient de 7983 €. Ce budget a été augmenté grâce aux dons des parents qui s'élèvent à 1565 €. L'équipe enseignante se joint à la directrice pour remercier tous les parents qui ont contribué à cette cotisation dans le but d'enrichir le quotidien de nos classes.

616 euros de dépenses dont l'adhésion OCCE. Il reste 8471 euros.

Suite à l'annulation d'une classe découverte qui devait se dérouler courant 2020, l'avoire qui avait été versé de 1500 € sera remboursé à la coopérative.

### **3.3 Les actions et projets de l'association des parents d'élèves**

Les représentants de parents d'élèves ont initié le projet de vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année qui se clôture le 12 novembre.

Le dimanche 21 novembre, aura lieu une après-midi jeux et danse avec organisation d'une tombola à la salle des fêtes de Saint-Alban.

Opération bulbes de fleurs au printemps.

Actions prévues en fin d'année scolaire si la situation sanitaire le permet.

Nous soutenons vivement ces projets qui permettent à l'école de financer de beaux projets pour les élèves.

## **4. Crise sanitaire Covid-19**

Depuis le 11 octobre dernier, selon le décret n° 2021-1298 du 6 octobre 2021 et grâce au taux d'incidence qui a été de moins de 50 cas pour 100 000 habitants pendant 5 jours, le niveau du protocole sanitaire a été abaissé, passant du niveau 2 au niveau 1. Cet abaissement du niveau entraîne pour l'école élémentaire :

- Le port du masque non obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires ;
- Le port du masque qui demeure obligatoire pour les personnels ;

- La limitation du brassage n'est pas obligatoire ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements s'effectue au moins une fois par jour (Niveau 2 : plusieurs nettoyages étaient nécessaires) ;
- Sur la pause méridienne, les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation. Mais la stabilité des groupes n'est plus obligatoire (niveau 2 : les élèves du 1er degré déjeunaient tous les jours avec le même groupe) ;
- Pas de restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives. (Niveau 2 : les activités physiques et sportives se déroulaient en extérieur et en intérieur, elle se faisait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact n'étaient pas autorisés).

Dans le cas où le protocole sanitaire lié à la situation sanitaire viendrait à être modifié, tous les parents en seraient informés.

Pour des questions pratiques, les élèves conservent les entrées et sorties de l'école par les deux portails ainsi que les deux récréations échelonnées, le matin et l'après-midi.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h29 . La directrice remercie la présence et la participation de tous les membres.

**Date et signature,**

19/10/2021



22/10/2021

